

# **PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU GAL GÉVAUDAN-LOZÈRE**

## **1<sup>er</sup> février 2018 à la Communauté de communes du Gévaudan**

### Assistaient à la réunion :

#### Les membres du GAL titulaires :

Madame Patricia BREMOND : Communauté de Communes du Gévaudan  
Monsieur Marcel MERLE : Communauté de Communes du Gévaudan  
Monsieur Jacques BLANC : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn  
Monsieur Jean-Paul POURQUIER : Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn  
Monsieur Alain ASTRUC : Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac  
Monsieur Bernard BASTIDE : Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac  
Monsieur Pierre LAFONT : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac  
Monsieur Jean-Noël BRUGERON : Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac  
Monsieur Henri BOYER : Conseil départemental de la Lozère  
Madame Renée HEIM : Responsable du site François Rabelais  
Monsieur Vincent BARDOU : Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux  
Madame Mari thé ALLANCHE : Représentante de la délégation départementale des foyers ruraux  
Monsieur Michel VALETTE : Comité départemental Olympique et sportif  
Monsieur Christian ODDOUX : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Madame Patricia SOUCHON : Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
Monsieur Francis PEYRE : UPIL MDEF Lozère  
Monsieur Frédéric VALETTE : Chambre d'Agriculture de la Lozère

#### Les membres du GAL suppléants :

Monsieur Rémi ANDRE : Communauté de Communes du Gévaudan  
Monsieur Emmanuel CASTAN : Délégué de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn  
Monsieur Francis SARTRE : Délégué de la Communauté de Communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac  
Monsieur Sébastien POMMIER : Le Clos du Nid  
Madame Eve BREZET : CAUE Lozère  
Madame Bernadette TROUCELLIER : Chambre de commerce et de l'industrie  
Monsieur Loïc ROSSIGNOL : COPAGE

#### Etaient excusés :

Monsieur Gilbert FONTUGNE : Communauté de Communes du Gévaudan  
Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : MFR Ecole forestière Javols  
Madame Marie-Dominique AULAS : Familles actives Banassac  
Monsieur Arnaud JULIEN : Fédération Départementale de Chasse  
Monsieur Philippe SCHAAB : OC'TEHA  
Monsieur Pierre HUGON : Agence départementale d'information sur le Logement  
Madame Nelly SAVAJOL : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère  
Monsieur François BICHON : Communauté de communes des hautes Terres de l'Aubrac  
Monsieur Jean-Louis ROUVIERE : SELO  
Monsieur Yves DHOMBRES : Comité Départemental du Tourisme de la Lozère  
Madame Delphine OUSTRY : Association de Lozère  
Monsieur Vincent BONNET : Jeunes Agriculteurs de Lozère  
Monsieur Sébastien BLANC : ESH Lozère Habitation  
Monsieur Charles CAPLAT : Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection des milieux aquatiques  
Madame Sophie MALIGE : Conseillère départementale de la Lozère

Madame Brigitte DONNADIEU : Présidente de l'ADDA Scènes Croisées  
Monsieur Francis COURTES : Mission Locale de la Lozère  
Madame Christine VALENTIN : Chambre d'Agriculture de la Lozère  
Madame Sophie PANTEL : Présidente du Conseil départemental de la Lozère  
Madame Carole DELGA : Présidente de la Région Occitanie

Etaient également présents :

Madame Anne TARDIEU : Conseil départemental de la Lozère  
Madame Pascale DUR : Conseil départemental de la Lozère  
Monsieur Philippe MATHIEU : Direction Départementale des Territoires de la Lozère  
Madame Odile JALAGUIER : Région Occitanie  
Madame Christelle DELGRANGE : Région Occitanie  
Madame Céline DUBARLE : Animatrice Leader  
Madame Gaëlle LAURENT : Animatrice-Coordinatrice Leader  
Monsieur Guillaume BONICEL : Gestionnaire Leader

---

*Jacques BLANC, Président du GAL Gévaudan-Lozère accueille l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence à cette réunion du comité de programmation.*

Le Président constate ensuite :

- que le nombre de membres présents, titulaires et suppléants, satisfait à la règle du double quorum
- et que dans ces conditions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président propose d'adoption du compte-rendu de la séance, précédente et a été validé à l'unanimité.

Le Président Jacques BLANC propose alors de débiter la réunion. Il informe les membres présents de l'ordre du jour :

- **Modification de la structure porteuse du GAL**
- **Avenants et notifications à la convention du GAL**
- **Coopération : proposition de thématiques de travail**
- **Animation du GAL : bilan 2017 et plan d'actions 2018**
- **Sélection et programmation des dossiers**

## **1. Modification de la structure porteuse du GAL :**

Il a été rappelé que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Gévaudan-Lozère a été créé au 1er janvier 2018 dans l'objectif d'établir une coopération renforcée entre les 4 communautés de communes de l'Ouest de la Lozère, ce qui permettra la mutualisation de moyens et de percevoir des fonds sur des dispositifs d'État ou Région. Le PETR a vocation à se substituer à l'association du Pays du Gévaudan-Lozère qui sera à terme dissoute. Il est donc proposé que le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère soit la structure porteuse du GAL.

Le GAL et son personnel seront transférés au syndicat mixte au 1er avril 2018 (statut : contractuels de droit public).

L'organe délibérant sera désormais le conseil syndical du PETR et son exécutif le Président élu par le conseil syndical le 17 janvier 2018 est Monsieur Jean-Paul POURQUIER

La Présidence du GAL, par délibération du 17 janvier 2018 lors du conseil syndical a élu Docteur Jacques BLANC vice-président du PETR et a proposé qu'il soit en charge de la présidence du GAL et du suivi du programme Leader 2014-2020.

**Jacques BLANC a procédé au vote et le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère a été validé à l'unanimité pour être structure porteuse du GAL Gévaudan-Lozère.**

## **2. Avenants et notifications à la convention du GAL**

**Rappel :** *les modifications intervenant sur les documents validés par la convention du 10 décembre 2015 (Région Languedoc-Roussillon-ASP-GAL) doivent être signalées à l'autorité de gestion et à l'ASP selon les modalités suivantes :*

- *Suppression ou modification du contenu : notification à transmettre à l'autorité de gestion (notification exécutoire à la date de décision du Comité de Programmation)*
- *Ajout de contenu : avenant à transmettre pour contrôle à l'Agence des Services et Paiements. (La contrôlabilité de l'avenant doit être vérifiée par l'ASP ; il doit être exécutoire au moment de la liquidation de l'opération).*

### **a. Avenant à la convention tripartite Région-ASP-GAL pour modification de la structure porteuse du GAL :**

Vu l'article 10 de la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc-Roussillon entre l'autorité de gestion, l'association du Pays du Gévaudan-Lozère, structure porteuse du GAL du Gévaudan Lozère et l'organisme payeur signée le 10 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF-BICCL-2017-348-0003 du 14 Décembre 2017 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère,

Vu l'article 7-3 des statuts du P.E.T.R. du Pays du Gévaudan-Lozère, portant sur les missions exercées par le P.E.T.R. et son rôle de cadre de la contractualisation infra-régionale et infra-départementale,

Par délibérations concordantes, les Communautés de communes Aubrac Lot Causses Tarn, Gévaudan, Hautes Terres de l'Aubrac et des Terres d'Apcher Margeride Aubrac, membres de l'association du Pays du Gévaudan-Lozère, ont décidé de poursuivre leur travail commun par la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural afin de lui déléguer la compétence SCOT et de mutualiser de nouveaux services en matière d'urbanisme.

Le syndicat mixte du P.E.T.R. a également vocation à porter les politiques contractuelles infra-régionales et infra-départementales, en particulier les programmes européens tels que Leader. Par conséquent, il est prévu que le Groupe d'Action Local et son personnel soient transférés de l'association au syndicat mixte à compter du 1<sup>er</sup> avril. L'association sera ensuite dissoute une fois versé le solde des subventions en cours (solde animation 2015-2016 et totalité de l'animation 2017).

Aussi il est demandé au comité de programmation d'acter ce transfert par demande d'avenant à l'autorité de gestion, conformément à l'article 10 de la convention de gestion du 10 décembre 2015.

## **b. Modifications de la liste des membres du Comité de programmation (annexe 3) :**

### **b.1- Modification de la composition du Collège Public :**

Vu l'annexe 3 de la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Languedoc-Roussillon entre l'autorité de gestion, l'association du Pays du Gévaudan-Lozère, structure porteuse du GAL du Gévaudan Lozère et l'organisme payeur signée le 10 décembre 2015 ;

Vu la décision du Comité de programmation du GAL du Gévaudan Lozère, en date du 20 juin 2017, proposant de porter à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de représentants par Communauté de communes,

Vu la délibération n°17-21-12-17 de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac, en date du 21 décembre 2017, désignant les représentants de la Communauté de communes au sein du GAL du Gévaudan Lozère,

Il est proposé au comité de programmation de modifier la composition du collège public en prenant en compte la liste des représentants désignés par la CC des Hautes Terres de l'Aubrac :

	Titulaires	Suppléants
<i>Communauté de communes des « Hautes-Terres de l'Aubrac »</i>	<i>Alain ASTRUC Bernard BASTIDE</i>	<i>Denis GRAS Raymonde JOUBERT</i>

Par ailleurs, il est précisé que le collège privé du comité de programmation devra être modifié de manière à tenir compte de la fin d'activité de deux associations :

- L'association du Théâtre de la Mauvaise Tête, représentée par M. Thierry Arnal,
- L'association De Lozère, désormais gérée au sein de Lozère Développement et représentée par Mme Delphine Oustry

Des propositions de nouveaux membres seront faites au prochain comité de programmation.

### **b.2- Modification de la liste des membres institutionnels sans voix délibérative :**

Conformément à l'article 1 du règlement intérieur du GAL du Gévaudan Lozère, adopté le 27 octobre 2015, il est proposé de modifier la liste des représentants de l'Etat afin de tenir compte de la nomination de Mme Christine Wils-Morel, Préfète de la Lozère, et de M. Xavier Gandon, directeur de la Direction Départementale des Territoires.

## **c. Notifications sur les fiches actions (annexe 6) :**

La fiche action n°1 a pour objectif d'œuvrer à la structuration du territoire du GAL du Gévaudan Lozère au moyen de différents outils d'aménagement tels qu'un SCOT. Aussi, il est prévu en accord avec l'autorité de gestion de mobiliser cette fiche action pour le financement de l'ingénierie du SCOT qui sera prochainement élaboré dans le cadre du PETR. Une demande de financement sera déposée par le GAL auprès des services de la Région en charge de Leader.

Le comité de programmation n'a pas souhaité modifier le plafond de cette fiche action et a reporté ce point au comité de programmation suivant.

**Jacques BLANC a procédé au vote et les avenants et notifications ont été validés à l'unanimité.**

### 3. Coopération : proposition de thématiques de travail

Gaëlle LAURENT présente les objectifs de la coopération (plusieurs projets à différentes échelles : européenne/internationale, inter-régional et régional ou local), qui ont vocation à s'intégrer dans la stratégie locale de développement.

La dimension de partenariat entre territoire est indispensable dans la coopération. Il a été rappelé que les actions de coopération doivent répondre à une problématique commune et intégrer une communication grand public et interne définie à la genèse du projet et doivent produire un livrable précis (événements, réalisation commune, communication, exposition, construction, filière, label...).

Jacques BLANC évoque que « l'objectif est d'avoir des retours au cœur de notre action » avec une logique de partenariat entre les acteurs qui doit servir à la stratégie du GAL Gévaudan-Lozère. Il évoque que la coopération peut s'intégrer dans le cadre du dialogue européen, dans une perspective de l'Europe post 2020. Il y a une volonté européenne de renforcer la communication, les coopérations sont faites pour enrichir les actions du territoire avec les expériences des autres acteurs sur un sujet précis.

Le fonctionnement de la coopération peut se faire de la manière suivante avec :

- **Un groupe coordinateur « chef de file » qui assure** les relations avec les instances régionales (AG), la coordination financière et le pilotage de la conception du projet ainsi que sa mise en œuvre. La promotion et le suivi du projet de coopération ainsi que la vérification du respect des engagements fait partie intégrante de l'action à mener par le groupe coordinateur.
- **Les partenaires assurent** l'ensemble des tâches administratives et des actions définies dans l'accord de coopération ainsi que la gestion administrative et financière des opérations dont ils ont la charge.

Il a été rappelé que les étapes clés de la coopération sont :

1. **Emergence des idées ou projets de coopération** (Idées, envies, pistes de projets, expériences antérieures, partenaires existants identifiés ou à rechercher).
2. **Rechercher les partenaires** avec une note synthétique pour présenter le projet (français/anglais/autres) et il est possible d'utiliser les outils et ressources tel que les réseaux (Leader France, Réseau rural), forums, séminaires...
3. **« De l'idée au projet »** est la période d'échange avec les partenaires pressentis pour définir la problématique, les objectifs communs et les actions à mettre en place.
4. **Montage du dossier et programmation.**
5. **Mise en œuvre et réalisation du projet** en fonction du rôle du GAL (chef de file ou partenaire). Des temps d'échanges réguliers sont à prévoir avec la communication sur le projet et la capitalisation d'expériences à valoriser.

Gaëlle LAURENT met en avant qu'un groupe de travail s'est réuni le 24 janvier 2018 dans l'objectif de définir des thématiques prioritaires et dans la perspective de sélectionner des projets.

Il est donc ressorti les thématiques suivantes :

- **Accompagner l'évolution du secteur médico-social et l'innovation (enjeu n°3)**

Jacques BLANC se dit satisfait de la proposition faite par le groupe de travail d'autant plus que ce secteur a selon lui « besoin d'innovation et doit accueillir les personnes qui ne trouvent pas de structures d'accompagnement ».

- **Le renouvellement des chefs d'entreprises, et plus largement la transmission-reprise d'activités (enjeux n°1 et 3)**
- **Revitalisation des bourgs-centres et maintien des services et commerces (enjeu n°2)**

A été également exposé les projets et une proposition de travail avec des groupes thématiques qui sélectionneront les projets.

**Jacques BLANC a procédé au vote et le choix des thématiques pour la coopération a été validé à l'unanimité.**

Il a été proposé qu'un deuxième groupe de travail thématique soit constituer avant fin avril afin de sélectionner des projets via une grille de sélection. Un débat a été engagé sur la thématique de l'eau où le Département, le Lycée aquacole de la Canourgue, les services de l'État et la Chambre d'Agriculture sont intéressés pour participer à ce type de projet.

#### **4. Animation du GAL : bilan 2017 et plan d'actions 2018**

Guillaume BONICEL a fait un bilan synthétique des projets suivi en 2017. Il est ressorti que 47 porteurs de projet ont été rencontrés et que 19 dossiers ont été déposés au GAL (avec le dossier de l'animation). Parmi ces dossiers la typologie des porteurs de projet se répartit pour 32% d'entre-eux du secteur public et 68% du secteur privé. Il a été souligné qu'il y avait une dynamique importante de la part du secteur privé mais que des blocages pouvaient intervenir lorsqu'il y fallait trouver un cofinanceurs public pour mobiliser la contrepartie de fonds Leader.

En 2017 229 369.81€ de fonds Leader ont été programmés pour neuf bénéficiaires. Il est souligné que le minimum d'engagement annuel fixé dans la convention de 2015 a été respecté, mais qu'en 2018 il serait nécessaire de programmer plus.

Ensuite Céline DUBARLE a rajouté que la répartition des projets programmés est différenciée, avec plus de projet dans le sud du Pays du Gévaudan-Lozère que dans le Nord.

La fiche action la plus mobilisée et la n°4 correspondant à l'attractivité et les centres bourgs avec 48% des projets déposés sur cette fiche action. Vient ensuite la fiche action n°3 sur le tourisme (26%) puis la fiche action n°2 sur l'économie (21%). Les fiches actions n°1 et n°5 n'ont pas été mobilisées.

##### **Plan d'actions 2018 et plan de financement :**

Gaëlle LAURENT présente ensuite le plan d'actions envisagé pour 2018 :

- **Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets** pour le montage de leurs dossiers de demande, le suivi administratif avec le service instructeur de la Région et les demandes de paiements
- **Définition des thématiques prioritaires pour la coopération** et mise en place des actions
- **Evaluation du programme à mi-parcours :** organisation de temps de rencontres sur le territoire, entretiens individuels avec les porteurs de projets, les chambres consulaires, et structures départementales...
- **Actions de communication :**
  - Ateliers de Pays (à l'initiative de la mission d'accueil de nouvelles populations) à destination des associations du territoire
  - Action dans le cadre du « Joli Mois de l'Europe » sur la thématique de la culture
  - Réédition du « Guide du porteur de projets »
- **Moyens humains :** 1 ETP gestionnaire/communication (G. Bonicel) + 1.3 à 1.4 ETP d'animation (Gaëlle Laurent + C. Dubarle) + un-e stagiaire niveau master pour l'évaluation (avril à août)

**Proposition budget 2018 :**

DEPENSES		RECETTES	
<b>FRAIS PERSONNEL</b>			
Salaires coordinatrice animatrice	<b>35380.04</b>	Région Occitanie	<b>10050,77</b>
Salaires animatrice « Cadre de vie »	<b>17823.71</b>	Conseil départemental de la Lozère	<b>10050,77</b>
Salaires gestionnaire	<b>29224.51</b>	FEADER	<b>80406.10</b>
Stagiaire évaluation	<b>3465</b>		
<b>Sous-Total 1</b>	<b>85893.26</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Aide forfaitaire 15% masse salariale	12883.99		
<b>Sous-Total 2</b>	<b>12883.99</b>		
<b>COMMUNICATION</b>			
Supports papiers	1730.40		
Site internet			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>1730.40</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 507.65</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 507.65</b>
<p><b>Le budget 2018 pour l'animation, la gestion et la communication du programme Leader 2014-2020 est voté à l'unanimité des membres présents.</b></p>			

## 5- Sélection et programmation des dossiers

### 5.1 Sélection des dossiers :

Synthèse des dossiers pour avis d'opportunité :

<b>Fiche action</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Cout total prévisionnel</b>	<b>Montant Leader demandé</b>
N°2	Expérimentation à la production d'une nouvelle forme de tente chapiteau	Entreprise ALP Laurent PIGNOL	29 913,77€ (100%)	7 187€ (34.32% de l'AP)
N°2	Etude d'opportunité et d'expérimentation d'un plan de gestion territorial des haies sur la communauté de communes du Gévaudan	CIVAM Fédération Régionale Occitanie	29 830€ (100%)	19 091,20€ (80% de l'AP)
N°2	Achat du fonds artisanal de la fleuriste L'Art et la Matière	EIRL Lilas Rose	25 000€ (100%)	8 000€ (80% de l'AP)
N°3	Chapelle ST-JEAN-DU-BEDEL-Montjézieu Restauration peintures + panneau informations	Confrérie de la Pouteille et du Manouls	8 884 € (100%)	3 760€ (80% de l'AP)
N°3	AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DU PARC A LOUPS DU GEVAUDAN A SAINTE LUCIE	SELO	5 548 531€ (100%)	1 109 706€ (28.57% de l'AP)
N°3	Nouvelle stratégie de communication pour la valorisation et le développement du tourisme en Sud du Pays du Gévaudan-Lozère	Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn	63 950€ (100%)	40 000€ (80% de l'AP)
N°4	Des histoires à cueillir et à replanter	Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère	23 500.16€ (100%)	15 040.10€ (80% de l'AP)
N°4	Rachat du fonds artisanal de coiffure de Madame Puyestier	IMAGINA'TIF	45 000€ (100%)	7 000€ (70% de l'AP)
N°4	Achat de matériel pour la reprise d'une boulangerie en centre-bourg de la Canourgue	RECOULY - TICHET	63 940€ (100%)	20 000€ (80% de l'AP)

Le tableau ci-dessus présente les dossiers déposés au GAL Gévaudan-Lozère inscrits à l'ordre du jour du comité de programmation du 1<sup>er</sup> février 2018.

Il est présenté le coût total prévisionnel de chaque projet ainsi que le montant d'aide Leader sollicité avec le pourcentage correspondant à la part de fonds Leader par rapport à l'aide publique totale.



Dossiers pour programmation :

<b>Fiche action</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Porteur de projet</b>	<b>Cout total prévisionnel</b>	<b>Aide publique totale</b>	<b>Montant Leader demandé</b>
N°3	Commune du Malzieu-ville	MONTEE EN GAMME DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DU CAMPING DE LA PISCINE AU MALZIEU-VILLE	97 108.50€ (100%)	77 686.80€	40 000€ (51.49% de l'AP)
N°4	Les Formicables	MARVELOZ'POP Festival 2	24 507.40€ (100%)	15 500€	10 000€ (64.52% de l'AP)
N°4	Commune.de.Saint-Germain-Du-Teil	Création d'un pôle commercial	111 437€ (100%)	89 149.60€	40 000€ (44.87% de l'AP)
N°3	Confrérie de la Pouteille et du Manouls	Chapelle ST-JEAN-DU-BEDEL- Montjézieu Restauration peintures + panneau informations	8 884€ (100%)	4 700€	3 760€ (80% de l'AP)

Les dossiers présentés dans le tableau-ci-dessus ont obtenu le rapport d'instruction régional et les financements Leader peuvent être programmés par le comité de programmation.

### 1.1 Maquette financière :

Fiche action	Enveloppe FEADER (base)	Montants Programmés le 18 octobre 2017	Crédit FEADER disponible Janvier 2018		Montants sollicités Pour opportunité	Montants sollicités pour programmation	Enveloppe restante si programmation (Hypothèse)	
N°1	100 000€	0€	100 000€	100.00%	0€	0€	100 000€	100.00%
N°2	350 000€	0€	311 000€	88.86%	34 278.20€	0€	311 000€	88.86%
N°3	212 500€	3 192.20€	116 038.20€	54.61%	1 153 466€	43 760€	72 278.20€	34.01%
N°4	550 000€	18 004.00€	509 296.23€	92.59%	42 040.10€	50 000€	459 296.23€	83.51%
N°5	100 000€	0€	100 000€	100.00%	0€	0€	100 000€	100.00%
N°6	437 500€	0€	284 191.75€	64.96%	0€	0€	284 191.75€	64.96%

10

Guillaume BONICEL présente l'enveloppe financière Leader par fiche action et la consommation financière qui en résulterait en cas de programmation des dossiers lors du comité de programmation du 1 er février 2018.

Elle a présenté également le crédit FEADER disponible au mois de juin 2017 qui résulte des dossiers programmés lors du dernier Comité de programmation du 20 juin 2017. Il ressort que les projets déposés sur la fiche action n°4 sont plus importants, ce qui permet de faire un rééquilibrage notamment avec la fiche action n°3 fortement sollicitée en 2016.

### 1.2 Les projets :

#### ▪ Entreprise ALP : Expérimentation à la production d'une nouvelle forme de tente chapiteau

Ce projet a pour objectif d'expérimenter un nouveau type d'abri type « tente et chapiteau » dans le but que l'entreprise ALP basée à Marvejols obtienne un agrément préfectoral pour assurer la commercialisation de ce nouveau type de produit.

Ce projet sera breveté et déposé à l'INPI. L'aide Leader permettra de développer l'activité de cette entreprise locale et permettra après agrément, de proposer un nouveau modèle de tente et chapiteau préfabriqué. Le produit final sera de petites structures rigides confortables à usage temporaire ou pérenne pouvant accueillir du public comme des refuges de montagne, des abris pour les populations sinistrées, migrantes ou pour créer des abris de loisirs, stand de vente, de stockage, de secours...

Par son aspect novateur, ce projet permettra d'expérimenter un type de construction à base de polystyrène expansé, recyclable et garantissant une isolation importante. L'entreprise ALP Publicité souhaite expérimenter un nouveau type de production et diversifier l'activité afin d'offrir de nouvelles prestations au chaland. Ce projet s'inscrit donc dans le type d'opération pour le soutien à

des projets d'expérimentation de nouvelles pratiques de production, de nouveaux modèles économiques et de nouveaux services.

Le comité de programmation reconnaît que la démarche est innovante du projet mais retient la proposition du comité technique avec un avis sous réserve de l'étude technique menée par la Région Occitanie dans le cadre du Pass Occitanie Innovation afin de bénéficier de leur expertise ; mais aussi pour s'assurer de l'obtention du cofinancement régional.

**La somme de Leader demandée est de 7 187€ et le comité de programmation a proposé une note de 8.57/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

11

▪ **CIVAM Fédération Régionale Occitanie : Etude d'opportunité et d'expérimentation d'un plan de gestion territorial des haies sur la communauté de communes du Gévaudan**

Ce projet consiste en la mise en place d'une étude sur la communauté de communes du Gévaudan dans le but d'évaluer les potentiels en termes de ressources et de valorisation des haies (bois énergie, paysage). Une analyse détaillée portera :

- Sur le diagnostic des haies : évaluation du capital, évaluation du gisement annuel, typologie des haies...
- Analyses du bois extrait des haies : qualités calorifiques, humidité, granulométrie...
- Étude de marché de la CCI de Lozère portant sur l'offre et la demande en bois énergie sur le territoire, les volumes et qualités de production attendus...
- Expertise économique et juridique : proposition de scénarii avec modèle économique et de forme juridique
- Apports sur la réglementation liée aux haies via la DDT de Lozère
- Organisation d'un chantier d'expérimentation sur la Communauté de Communes du Gévaudan.

À la suite de ce travail il y aura une mobilisation des acteurs du territoire avec l'élaboration d'un cahier des charges pour la taille des haies. Un scénario modèle économique et juridique réaliste, viable et au service de l'économie du territoire sera proposé.

Le comité de programmation souligne l'intérêt de ce projet et propose que le porteur de projet rencontre la Chambre d'Agriculture de la Lozère car une étude a été menée dans les Cévennes sur la thématique de la valorisation de la ressource bois.

**La somme de Leader demandée est de 19 091.20€ et le comité de programmation a proposé une note de 13.93/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **EIRL Lilas Rose : Achat du fonds artisanal de fleuriste L'Art et la Matière**

Ce projet permettra le rachat du fonds de commerce du magasin de fleurs « l'art et la matière » situé à Marvejols afin de pérenniser le commerce.

Il y aura alors la création d'un emploi et d'une société pour racheter le fonds de commerce.

La reprise est prévue pour fin 2017 à début 2018.

Le comité de programmation propose que le porteur de projet améliore son projet notamment sur l'aquaponie, voire développe des ateliers ou utilise des labels environnementaux

**La somme de Leader demandée est de 8 000€ et le comité de programmation a proposé une note de 12.22/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

12

▪ **Confrérie de la Pouteille et du Manouls : Chapelle ST-JEAN-DU-BEDEL- Montjézieu**  
**Restauration peintures + panneau informations**

Ce projet a pour objectif la conservation du patrimoine avec la remise en état de la chapelle St-Jean-du-Bedel via une réfection à l'identique des peintures intérieures et la mise en place d'un panneau d'informations à l'extérieur. Cette chapelle est caractéristique de la vallée du Lot avec son toit de type PHILIBERT rappelant les coques de bateaux. L'intérêt également de cette remise en état est de pouvoir mettre en place des visites touristiques durant la saison estivale mais aussi d'organiser des cérémonies du culte.

Un sentier fléché de l'ancienne RN9 sera mis en place jusqu'à Montjézieu.

Les travaux de peinture seront réalisés par un peintre agréé par les beaux-arts.

La communication des visites se fera via une inscription sur le dépliant de l'office de tourisme intercommunal de La Canourgue – Le Massegros mais aussi avec une inscription sur la feuille de la paroisse de Saint-Frézal. Enfin l'information sera diffusée sur le topo-guide de randonnée de La Canourgue- Massegros- Saint Germain du Teil.

Dès que la chapelle sera restaurée, il y aura une visite guidée chaque semaine pendant la saison estivale et à la demande pour les groupes par le biais du Syndicat d'initiative intercommunal. De plus, il sera possible de voir l'intérieur de la chapelle via une grille à partir du mois d'avril.

Le comité de programmation souligne l'intérêt touristique et patrimonial du projet.

**La somme de Leader demandée est de 3 760€ et le comité de programmation a proposé une note de 13.57/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

Ce dossier étant réputé complet avec les cofinancements acquis et ayant le rapport d'instruction de l'autorité de gestion, Jacques BLANC propose que ce projet soit programmé à ce moment-là plutôt qu'en fin de séance.

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 3 760€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

▪ **SELO : AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DU PARC A LOUPS DU GEVAUDAN A SAINTE LUCIE**

Le parc à loups du Gévaudan est le premier site d'envergure régional en Occitanie en entrée Nord depuis Clermont Ferrand et Lyon. La gestion du parc a été renouvelée à la SELO par concession de 20 ans signé en 2017.

L'objectif de ce projet est d'augmenter la durée des visites et de faire du parc une destination régionale à part entière, en modernisant le parc avec de nouveaux éléments :

- Un nouveau scénario de visite avec des enclos en fonction de l'origine géographique des sous-espèces présentées
- Un nouveau bâtiment d'accueil
- La mise en valeur du parc historique
- L'accessibilité du parc pour les personnes en situation de handicap
- La rénovation des hébergements touristiques actuels et la création d'hébergements insolites à proximité du parc
- La création de produits de visite (activités, animations...) et notamment un parcours de visite nocturne.

13

Les personnes présentant un conflit d'intérêt dans ce dossier (représentation à la SELO) se retirent et ne prennent pas part au vote ni au débat :

- Jacques BLANC se retire et est remplacé par Emmanuel CASTAN,
- Jean-Paul POURQUIER n'est pas remplacé,
- Alain ASTRUC n'est pas remplacé.

Le quorum est alors atteint avec 19 voix représentées et le double quorum respecté avec 11 voix du collège privé, soit 57.89% des voix.

Les membres du comité de programmation rappellent que sur ce type de projet le plafond d'aide Leader est de 40 000€ et que le plan de financement de ce projet doit être réajusté.

Il a été évoqué également de travailler en collaboration avec les communautés de communes du territoire qui ont développé une stratégie touristique. Il est demandé au concessionnaire d'échanger avec la Chambre d'Agriculture de Lozère sur les informations pédagogiques sur le loup et l'élevage à véhiculer lors du parcours de visite.

**La somme de Leader demandée est de 1 109 706€ et le comité de programmation a proposé une note de 12.50/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

**Gaëlle LAURENT a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.**

▪ **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn : Nouvelle stratégie de communication pour la valorisation et le développement du tourisme en Sud du Pays du Gévaudan-Lozère**

Ce projet a pour but d'élaborer une nouvelle stratégie de développement touristique pour la communauté de communes via une stratégie numérique et des supports de communication.

Cela se concrétisera par un accompagnement de l'internaute de A à Z (découverte du territoire, préparation du séjour, visite sur place et partage d'expérience). La promotion du tourisme de randonnée et d'itinérance avec la mise en ligne de circuits pédestres, vélo de route, voiture sera accompagnée également de la promotion des vacances pour les personnes en situation de handicap. L'action portera sur l'élargissement de la cible et ce notamment grâce aux réseaux sociaux.

Il est envisagé une professionnalisation du nouvel office de tourisme communautaire et de favoriser la cohésion territoriale.

Cette stratégie de communication s'appuiera sur une nouvelle charte graphique afin de conserver une cohérence graphique dans toutes les réalisations de l'Office de tourisme. Un site internet sera créé pour l'office de tourisme en lien avec le CDT de la Lozère et une stratégie sera développée sur les réseaux sociaux.

Il est également prévu d'éditer un guide d'hébergements et restaurations, un carto-guide des sites touristiques, activités et loisirs, un carnet du voyageur ainsi qu'un topo vélo de route.

Les personnes présentant un conflit d'intérêt dans ce dossier (Élus de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn) se retirent et ne prennent pas part au vote ni au débat :

- Jacques BLANC se retire et n'est pas remplacé,
- Jean-Paul POURQUIER n'est pas remplacé,
- Emmanuel CASTAN n'est pas remplacé.

Le quorum est alors atteint avec 18 voix représentées et le double quorum respecté avec 11 voix du collège privé, soit 61.11% des voix.

Le comité de programmation met en avant le bénéfice de ce projet pour la structuration de l'activité touristique.

**La somme de Leader demandée est de 40 000€ et le comité de programmation a proposé une note de 14.29/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

**Gaëlle LAURENT a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.**

▪ **Fédération départementale des foyers ruraux de Lozère : Des histoires à cueillir et à replanter**

La mise en œuvre de se déroulera en 3 phases :

1. En juin 2018 - Une phase de résidence avec un artiste (un conteur) sur 4 territoires cibles, de quelques jours à une semaine par territoire (autour de Peyre-en-Aubrac, Bourgs sur Colagne, Nasbinals et Les Bessons) soit un total de 27 jours de résidence non continus sur la période allant du 15 mai au 26 Juin 2018. Pendant cette phase de résidence, auront lieu :

- 4 balades-randonnées-découverte s'inscrivant dans l'opération « En Chemin j'ai rencontré » autour de la thématique des plantes sauvages du Gévaudan, une sur chacun des territoires de la

résidence, chacune faisant appel à un intervenant rémunéré spécialiste des plantes sauvages (Sophie Lemonnier, Karine Gilles et Gonzalo Diaz).

- De nombreuses animations d'ateliers et manifestations en lien avec la thématique des plantes sauvages, permettant de toucher le tout public mais également des publics spécifiques tels que les enfants et les personnes âgées.

- Des rencontres entre l'artiste et des habitants ancrés sur le territoire et acteurs économiques disposant d'une connaissance et d'un savoir-faire sur le sujet des plantes du Gévaudan. De nombreuses personnes identifiées : des bénévoles des foyers ruraux, des habitants des territoires et des acteurs.

- Trois temps de rencontres entre le conteur et le grand public, permettant des échanges entre conteur et grand public et la présentation par le conteur d'une ébauche du spectacle en cours de création : 3 lieux – 3 dates

2. De Septembre 2018 au Printemps 2019 - Création et consolidation du spectacle par l'artiste (scénographie, décors, etc.)

3. D'Avril à Septembre 2019 – Restitution

- 2 représentations du spectacle abouti dans des lieux insolites et patrimoniaux (encore à définir).

15 foyers ruraux sont répartis sur le territoire du GAL Gévaudan. Par cette action, la fédération des foyers ruraux en mobilisera entre 8 et 10 d'entre eux.

Les bénévoles des foyers ruraux seront également amenés à travailler avec d'autres bénévoles de foyers ruraux du GAL Gévaudan à la réalisation des objectifs dans une logique de mutualisation et d'échanges.

Le comité de programmation a souligné que le bénéficiaire a bien pris en compte les suggestions du GAL pour le volet partenariat et pour le fait qu'il développe des activités avec les prestataires et entreprises du secteur.

**La somme de Leader demandée est de 15 040.10€ et le comité de programmation a proposé une note de 16.67/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

**Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.**

▪ **IMAGINA'TIF : Rachat du fonds artisanal de coiffure de Madame Puyestier**

Ce projet de reprise du salon de coiffure de Mme PUYESTIER dans le village de Aumont-Aubrac permettra de faire perdurer un service de coiffure à la population locale ainsi qu'aux touristes pour les femmes, les hommes et les enfants.

En outre le projet permettra la création d'un emploi ainsi que le maintien de l'emploi des salariés. Une offre de produits cosmétique sera proposée en parallèle.

Les membres du comité de programmation soulignent que ce projet permet de maintenir un commerce de proximité et de préserver 2 emplois.

**La somme de Leader demandée est de 7 000€ et le comité de programmation a proposé une note de 13.46/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

**Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.**

▪ **Madame et Monsieur RECOULY - TICHET : Achat de matériel pour la reprise d'une boulangerie en centre-bourg de la Canourgue**

La Commune de La Canourgue a mis en œuvre un projet de revitalisation de centre ancien dans le cadre de l'appel à projet Massif Central centre-bourgs.

L'objectif est de revitaliser le centre-bourg par l'habitat mais aussi le maintien de commerces de proximité en particulier les commerces alimentaires de première nécessité. C'est pourquoi le projet de boulangerie dans le cœur de ville représente un enjeu important pour la commune, d'autant plus qu'il permettra l'installation de deux jeunes artisans boulangers.

Les fonds Leader permettront aux boulangers d'acheter du matériel neuf et fonctionnel afin de pouvoir démarrer leur activité.

Ainsi 2 emplois (non-salariés) seront créés.

Le comité de programmation met en avant que cette reprise d'activité se fait à la suite d'une liquidation judiciaire de la précédente boulangerie. Ce projet permet donc le maintien d'un service de proximité et de deux emplois avec des perspectives de développement suite à l'aménagement de la place dans le cadre du projet de revitalisation entrepris par la commune de la Canourgue (lauréate AAP CGET Massif central 2016).

**La somme de Leader demandée est de 20 000€ et le comité de programmation a proposé une note de 13.70/20 correspondant à la proposition du comité technique.**

16

**Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.**



## Dossiers pour programmation :

### ▪ Commune du Malzieu-Ville : MONTEE EN GAMME DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES DU CAMPING DE LA PISCINE AU MALZIEU-VILLE

Guillaume BONICEL rappelle que le diagnostic territorial du Gal Gévaudan a identifié une problématique autour de la montée en gamme des équipements et hébergements touristiques qui ne correspondent plus forcément aux attentes de la clientèle.

La commune du Malzieu-Ville envisage donc des travaux pour son camping municipal afin d'obtenir de nouveau les 3 étoiles. La montée en gamme de l'équipement s'intègre plus largement dans une offre d'hébergements sur la commune avec des gîtes, chambres d'hôtes, villages vacances... Station verte de moyenne montagne, le Malzieu souhaite également, améliorer cette offre pour accueillir un nouveau public sur les ailes de saison, en lien avec l'extension de certaines activités de pleine nature (randonnée, cueillette, découverte de la brame du cerf...). Suite à la précédente demande du comité de programmation, la commune envisage d'implanter l'aire d'accueil de camping-cars de manière contigüe au camping (accès aux nouveaux sanitaires) et favoriser l'ouverture des chalets toute l'année.

Les financements de l'État sont acquis et le rapport d'instruction de la Région a bien été reçu.

Le projet sollicite une aide **de 40 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 13.33/20 lors de la séance du 20 juin 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

17

**Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 40 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.**

### ▪ Association « Les formicables » : Marveloz'Pop Festival 2

Gaëlle LAURENT rappelle que ce projet a eu lieu en 2016, et que ce projet est un festival avec des ateliers, des animations et des manifestations culturelles qui donne à la ville de Marvejols son festival : le MARVELOZ'POP FESTIVAL. La deuxième édition se dote d'une soirée supplémentaire consacrée au cinéma en partenariat avec le Ciné-Club de Marvejols. L'association des commerçants « Essor Gévaudan » souhaite renouveler le partenariat cette année autour de « vitrines décorées avec des éléments vintage » et proposer une exposition photo thématique sur les années 50, 60, 70 à Marvejols.

L'impact économique a été constaté par de nombreux commerçants lors de la première édition, le public, parfois venant de loin en a profité pour découvrir la Lozère. Les structures d'accueil touristiques sont invitées cette année à reprendre la thématique du festival pour proposer un séjour unique en son genre.

Les cofinancements du Conseil régional Occitanie, du Conseil départemental étant acquis et le rapport d'instruction de l'autorité de gestion disponible, ce projet peut être programmé.

Le projet sollicite une aide **de 10 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 13.21/20 lors de la séance du 23 mars 2016. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.**

**Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 10 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.**

▪ **Commune de Saint Germain du Teil : Création d'un pôle commercial**

Gaëlle LAURENT expose que la commune de Saint-Germain-du-Teil souhaite construire des locaux commerciaux en continuité de la supérette existante pour accueillir de nouvelles activités commerciales. Ce projet s'inscrit dans un objectif de revitalisation du centre-bourg et intervient en parallèle de la reprise de la seule boucherie du village, le local de la boucherie ne correspondant plus au développement de l'activité. L'implantation d'une activité d'esthéticienne est envisagée pour le 2ème local.

Le maintien de services de proximité pour la population rurale est un fort besoin sur ce territoire de montagne situé sur les contreforts de l'Aubrac. La commune de Saint-Germain du Teil a une localisation centrale pour les communes à proximité.

Ce projet permettra ainsi de conforter une activité économique existante et de première nécessité (lieu multi-services). Ce projet correspond aux axes prioritaires de l'État et du Pays du Gévaudan-Lozère et a été inscrit dans le cadre du contrat de ruralité porté par le Pays du Gévaudan-Lozère.

Le cofinancement de l'État étant acquis et le rapport d'instruction de l'autorité de gestion disponible, ce projet peut être programmé.

Le projet sollicite une aide de 40 000€ au titre du Leader et le comité de programmation avait validé une note de 13.57/20 lors de la séance du 20 juin 2017. Ce projet, ayant obtenu les cofinancements publics, puis rassemblé toutes les pièces, est donc proposé pour programmation.

Jacques BLANC a procédé au vote de la programmation de 40 000€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

18

▪ **Jeunes agriculteurs Lozère : De la botte à la toque**

Guillaume BONICEL rappelle que ce projet a déjà été programmé mais qu'il est nécessaire de le reprogrammer suite à l'instruction via le logiciel OSIRIS. En effet les dépenses éligibles sur ce projet sont inférieures et l'aide Leader doit être réajustée.

Jacques BLANC a procédé au vote de la reprogrammation de 4 088.72€ de Leader pour cette opération qui a été validée à l'unanimité.

La séance s'est terminée à 12h30 ; le prochain comité de programmation se déroulera en avril 2018. Monsieur le Président Jacques BLANC clos la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de programmation ainsi que les équipes techniques pour leur implication lors de la réunion.

Le Président de l'association du Pays du  
Gévaudan – Lozère



Jean-Paul POURQUIER

Le vice-Président de l'association,  
Président du Groupe d'Action Locale



Jacques BLANC